



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Prets

Question écrite n° 3862

Texte de la question

M Jean-Louis Masson rappelle à M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, que les personnes ayant contracté des prêts d'accession à la propriété ou des prêts conventionnés rencontrent des difficultés de plus en plus grandes. En effet, ces prêts qui sont progressifs ont une progression annuelle de 8 p 100. Toutefois, en raison des succès significatifs obtenus dans la lutte contre l'inflation par le Gouvernement, les charges occasionnées par l'accession à la propriété sont de plus en plus importantes. Un échelonnement de la progressivité des prêts permettrait d'alléger la charge des titulaires de ces prêts. Il souhaiterait donc qu'il lui indique ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement vient de répondre à la préoccupation de l'honorable parlementaire en prenant une mesure de réaménagement général des prêts en accession à la propriété (PAP). Ce réaménagement s'appliquera aux prêts accordés entre le 1er janvier 1981 et le 31 janvier 1985. Les emprunteurs concernés obtiendront automatiquement une stabilisation de leur charge de remboursement pendant un an. Ensuite cette charge n'augmentera que de 2,75 p 100 par an, au lieu des 3,5 à 4 p 100 initialement prévus. Au total cette mesure, dont le coût est d'environ 24 millions de francs répartis sur quinze ans constitue un effort considérable de l'Etat. Elle permettra une baisse sensible des charges de remboursement pesant sur les emprunteurs et se traduira par une diminution du taux d'intérêt pour la durée résiduelle du prêt. La situation financière des accédants à la propriété les plus modestes en sera nettement améliorée.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3862

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2859